



ARRETE n° 2020/006960

## TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU POTABLE

Chemin des Tourterelles  
Effectués par l'entreprise STGS

**Du jeudi 16 et vendredi 17 juillet 2020**

### La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le 23 juin 2020 par M. LACOTTE l'entreprise STGS de Marcey-les-Grèves en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable, du jeudi 16 au vendredi 17 juillet 2020 inclus, chemin des Tourterelles,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

### ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise STGS est autorisée à réaliser des travaux de branchement eau potable, chemin des Tourterelles
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise STGS  
La rue sera barrée, sauf aux riverains, du jeudi 16 au vendredi 17 juillet inclus.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise STGS
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise STGS [quentin.lacotte@stgs.fr](mailto:quentin.lacotte@stgs.fr)

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le 03 Juillet 2020.

La Maire

Annaïg LE JOSSIC

